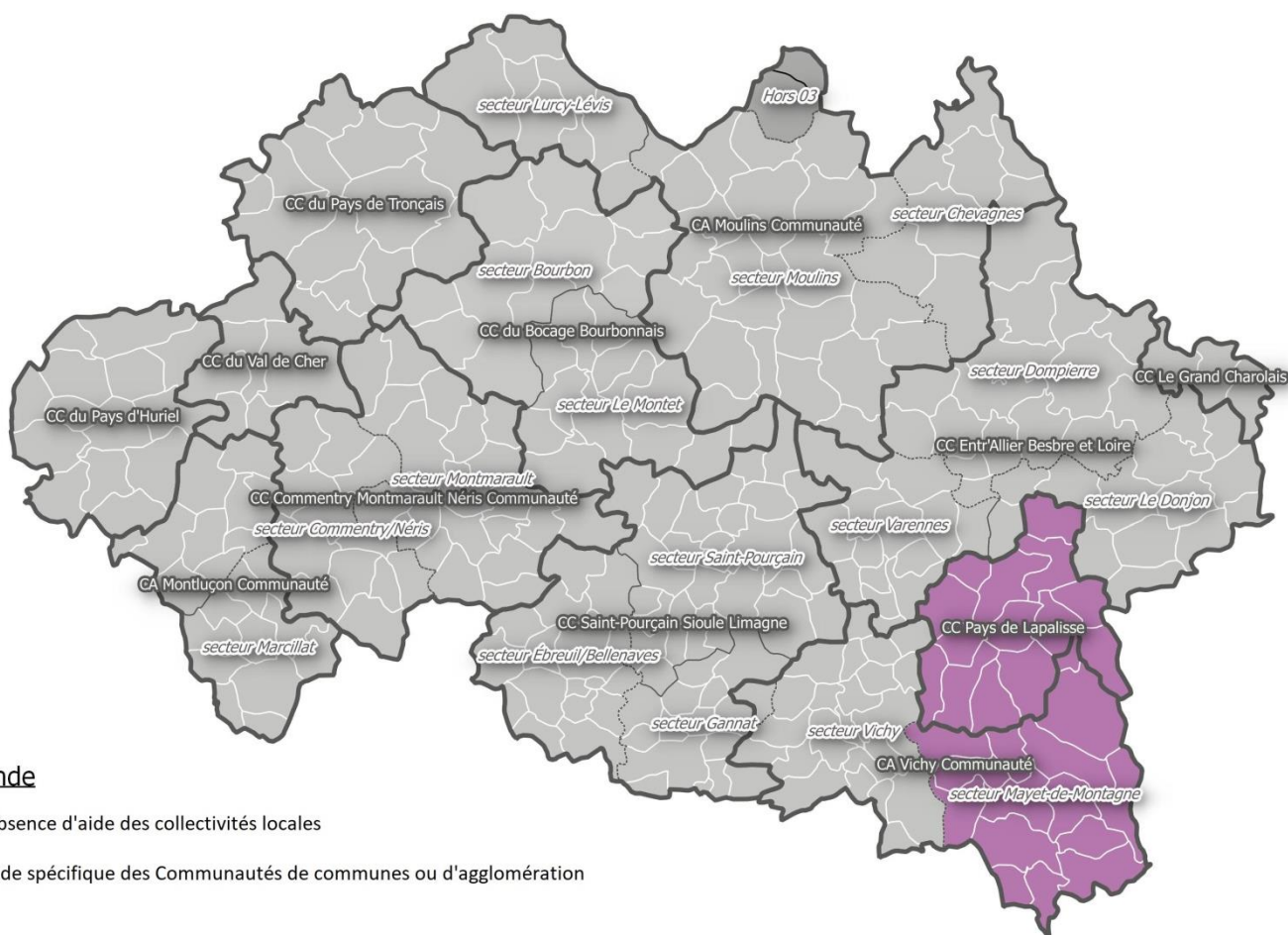


Travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif

Comment lire cette carte ?

Plus la couleur de votre commune sur la carte est foncée et plus vous pouvez obtenir d'aides.

Quelles sont les aides par territoire ?



Légende

■ Absence d'aide des collectivités locales

■ Aide spécifique des Communautés de communes ou d'agglomération

Les aides spécifiques des Communautés de communes

Certaines Communautés de communes ou d'agglomération apportent une aide complémentaire à l'attribution d'une aide de l'Anah, dans le cadre de **travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif existantes**.

• Comment bénéficier de cette aide ?

- L'aide est complémentaire à l'attribution d'une aide de l'Anah dans le cadre de travaux de réhabilitation d'un logement ou pour l'autonomie de la personne ou afin d'améliorer la performance énergétique... ;
- Il faut que le logement soit conventionné après travaux (cf. « les questions à se poser » p.2) ;
- Il faut une injonction du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
- Les travaux envisagés doivent permettre la mise aux normes de l'assainissement non collectif.

• Le montant des aides selon votre territoire

Votre Communauté de communes ou d'agglomération	Montant	Conditions particulières
Communauté d'agglomération Vichy Communauté		
Secteur Vichy	-	-
Secteur Mayet-de-Montagne	1 000 € de prime forfaitaire	-
Communauté de communes Pays de Lapalisse	10% du montant des travaux hors taxe de mise aux normes	Dans la limite d'une subvention de 500 € par logement